



Juin 2021

Groupement d'achat d'énergies

# MAÎTRISEZ VOS FACTURES D'ÉNERGIES ?

## COLLECTIVITÉS, PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVÉ

dont le siège est localisé en Région Bourgogne Franche-Comté

## Adhérez au groupement d'achat d'énergies

des huit Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne Franche-Comté

Le groupement permet à ses membres de :

- Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats
- Susciter l'intérêt des fournisseurs d'énergies à répondre aux consultations
- Sécuriser les achats d'énergies
- Se décharger des procédures de mise en concurrence
- Mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires
- Imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente
- Disposer d'une application en ligne de management des achats groupés d'énergies, « e-Mage », facilitant le suivi et le contrôle des factures et des contrats, en électricité et en gaz, quel que soit le fournisseur



## LES + DE CE GROUPEMENT ?

BÉNÉFICIAIRE DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES RELATIVES  
AU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ACQUISES PAR VOTRE SYNDICAT  
D'ÉNERGIES ET DES SERVICES ASSOCIÉS :

- Optimisation annuelle de vos contrats
- Accès à une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine
- Système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures)
- Accompagnement de proximité
- Facilité d'adhésion au groupement (documents types fournis)
- Rapidité d'attribution lors des marchés subséquents pour bénéficier des meilleurs prix

**+ DE 1 790 MEMBRES** sur la Bourgogne Franche-Comté ont déjà adhéré  
**33 500 contrats** gaz et électricité sont intégrés

# COMMENT ET QUAND ADHÉRER AU GROUPEMENT ?



Chaque structure adhère au groupement par une décision selon ses règles propres (délibération pour les collectivités).

Les syndicats d'énergies préparent le prochain marché d'électricité, dont **la fourniture débutera à partir du 01/01/2023.**

**POUR BÉNÉFICIER DU PROCHAIN MARCHÉ D'ÉLECTRICITÉ, IL EST NÉCESSAIRE D'ADHÉRER AU GROUPEMENT AVANT LE 30/10/2021.**

## Comment adhérer ? Quelles étapes ?

### 1 Dès que possible, et au plus tard le 30 septembre 2021, j'informe le SICECO

J'envoie par mail à la cellule énergie le formulaire de candidature : [achats-energie@siceco.fr](mailto:achats-energie@siceco.fr)  
Je réceptionne mon identifiant et mon mot de passe pour l'application de management des achats groupés d'énergies « *e-Mage* »

Je retourne **obligatoirement** via l'application « *e-Mage* » :

- Le mandat autorisant le SICECO à collecter les données des sites identifiés et le SIEEEN (coordonnateur du groupement) à demander au gestionnaire de réseau les données de consommation
- La fiche de collecte de données impérativement au format excel

**Rappel :** tous les contrats sont concernés sans seuil de consommation

### 2 Avant le 30 octobre 2021

Lors de mon assemblée délibérante, je prends une délibération qui approuve l'acte constitutif du groupement régional Bourgogne-Franche-Comté et j'adopte cet acte constitutif en le signant.

Je retourne **obligatoirement** via l'application « *e-Mage* » la délibération et l'acte constitutif signés.



## POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur [www.siceco.fr](http://www.siceco.fr) et accédez à la foire aux questions.

**MON CONTACT SICECO - TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR**

Christelle Gautheron - [achats-energie@siceco.fr](mailto:achats-energie@siceco.fr) - 03 80 50 85 02